

CDVL Pyrénées Roussillon

Assemblée générale 2005

le
Samedi 15 janvier 2005
Maison des sports - Perpignan
10 h à 14 h

Compte rendu

Rapport d'activité Exercice 2004

Clubs et structures professionnelles présents :

Nom du club	Représentant	Nombre total de licence 2004	Nombre total de licence annuelle 2004	Nb de voix selon statuts année 1997	Nb de voix selon statuts année 2005
Escapade Aérienne	Jean VIGUIER	75	41	3	205
Les Ailes Cerdanes	Pierre SARDIN	95	89	3	445
Aligers	Philippe PRADES	33	32	3	160
Les Ailes du Vallespir	Alain LAZZARA	39	39	3	195
Pép'air	Benoit SANTELLANI	23	23	2	115
	<i>Total</i>	<i>257</i>	<i>220</i>	<i>15</i>	<i>1100</i>

Nom de la structure professionnelle	Représentant	Nombre total de licence 2004	Nombre total de licence annuelle 2004	Nb de voix selon statuts année 1997	Nb de voix selon statuts année 2005
Volem	Benoit SANTELLANI	39	27	-	27
C KITE	Jean Luc LIBERATI	2	2	-	2
	<i>Total</i>	<i>41</i>	<i>29</i>	<i>-</i>	<i>29</i>

Membres du comité directeur sortant présents : Jean Philippe Baric, Charles Dias, Alain Lazzara, Jean François Mauny, Philippe Prades, Pierre Sardin, Serge Souquet, Bernard Trouche.

Présents : Jean Luc Liberati, Georges Carbasse, Jean Gaillarde, Yannick Kergout, Benoit Santellani, Jean Roman (président CDOS 66), Jean Viguié.

Excusés : Eric Vrignaud (Directeur DDJS), Christine Cessio, Didier Exiga, Marc Rispoli.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de l'AG précédente
- Rapport d'activité exercice 2004
- Rapport financier exercice 2004
- Budget prévisionnel 2005
- Adoption des nouveaux statuts
- Election du comité directeur
- Election du président et bureau directeur
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de l'AG du 24 janvier 2004

Le compte rendu a été diffusé par mail à tous les présidents de club et membre du CD au cours du mois de mars 2004.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité (points forts et points sensibles)

Points forts

Liste de diffusion

La mise en place de la liste de diffusion a permis de communiquer à la plupart des licenciés du département, toutes les informations générales du CDVL. Il reste encore quelques licenciés non inscrit sur cette liste. Pour la compléter, le président demande que les présidents de club informent leurs adhérents de communiquer leurs adresses mèl, à Jean François Mauny, dans le cas où ils n'ont pas émis d'objection pour la communiquer (case 14 de la licence 2005 : non je ne désire pas que mon adresse soit communiqué par la FFVL).

Piste des Mauroux

Les travaux ont enfin commencé et 40 % ont déjà été réalisés par rapport au projet du CDVL, les intempéries hivernales ayant stoppé les travaux. Il subsiste cependant la méconnaissance du cahier des charges établi par le maître d'ouvrage. Malgré différents entretiens avec la municipalité, Jean Viguiet et Jean Philippe Baric ont des difficultés à obtenir le descriptif complet des travaux planifiés. La maîtrise d'œuvre est assurée directement par les services municipaux. Les travaux reprendront au printemps.

Projets Jeunes

D'année en année, le projet prend du poids dans le département. Six établissements ont déposés des projets pour l'année scolaire 2004-2005. A déplorer le forfait à la participation aux Championnat de France pour cause de Budget Régional.

Sport au féminin

Dans le cadre de l'opération "Octobre au féminin" organisée par le Conseil général, le CDVL a proposé des bi-places Parapente gratuits aux personnes de sexe Féminin. Sept bi-placeurs se sont mobilisés pour cette occasion. 50 baptêmes ont été réservés et 35 ont été réalisés au cours des week-end du 16-17 et 23-24 octobre sur deux sites, l'un en plaine Céret et l'autre en montagne Targasonne. L'initiative devrait être reconduite l'an prochain sous une autre forme vraisemblablement mixte ou familiale.

Natura 2000

Pierre Sardin a présenté rapidement les derniers résultats. Il n'y a plus d'inquiétude d'interdiction pour la pratique du Vol Libre dans les Basses Corbières. Le groupe tourisme – activités loisirs qui travaille sur le sujet depuis 2 ans a conclu que la pratique du Vol Libre en basses Corbières n'affectait pas la vie et l'environnement des oiseaux. Il n'y a donc pas de contrainte et cela va même se traduire par l'échange d'informations avec les ornithologues.

Permanence du CDVL et réunions du comité directeur

Des permanences mensuelles se sont déroulées tous les premiers jeudis de chaque mois. A la maison des sports. Cela a permis de faire le point sur les différents projets. Le principe est à conserver comme réunion de bureau.

Réunion Comité directeur

Les trois réunions programmées et préconisées par les statuts ont été réalisées : deux à Perpignan, une à Font Romeu. Celle de Janvier simultanée à l'AG est consacrée aux prévisionnel, celle de juin à la révision budgétaire et celle d'octobre à la préparation des projets de l'année suivante.

FNDS

Nom du club	Montant des subventions versées
Escapade Aérienne	700 €
Les Ailes Cerdanes	600 €
Aligers	400 €
Les Ailes du Vallespir	1 100 €
Pép'air	1 700 €

Le président a rappelé que chaque club devait clairement identifier la personne en charge du dossier afin de faciliter la tâche de la personne qui effectue l'interface entre le CDOS et le CDVL.

En complément, Alain Lazzara a demandé s'il était possible de faire apparaître, pour les prochaines AG, les projets associés à chaque subvention.

Neiges Catalanes

Le CDVL à été amené à négocier avec le président des Neiges Catalanes afin de faciliter l'accès aux stations de ski pour la pratique hivernale.

Les gratuités accordées pour les pratiquants de Parapente et de Kite, jusqu'alors peu nombreux, étaient en effet remis en question cette année en raison de l'augmentation de fréquentation. Le coût du forfait annuel Neige Catalanes (395 €, 7 stations) a été négocié pour les professionnel (BE en activité pour le Parapente et BF en activité pour le Kite) à 100 € (comme les moniteurs de Ski) Les pratiquants de parapente et Snow Kite individuels payent un forfait randonnées.

Points sensibles

Effectif

Le tableau en annexe laisse apparaître une légère diminution des licenciés : 507 pour 555 en 2003. Cette baisse semble être due à l'activité Ecole moins importante que l'année précédente, ainsi que les licences Kite-surf qui « s'échappent » vers le département de l'Aude en l'absence de véritable club dans les PO.

Kite

Nous constatons que le Kite Surf (sur l'eau) se développe sur nos côtes sans contact avec le CDVL66. Les relations avec la Ligue et la FFVL semblent pourtant établis (cf liste officielle des Clubs et Écoles de la FFVL). Cette situation ne peut perdurer. Le Kite est géré par la FFVL et ses organes décentralisés Ligue et Comité Départemental. Il n'est pas question d'accepter que le Comité Départemental soit court-circuité.

Ce sujet sera débattu en AG de la Ligue du Languedoc Roussillon en accord avec le Président. Il convient de faire respecter les statuts et règlements de la FFVL.

Les Clubs et Écoles de Kite Surf ont été Convoqués à l'AG électorale du CDVL 66 sans succès.

Site de Marenges

La pratique du Vol Libre est toujours interdite. Cependant des libéristes du département ont effectué plusieurs vols et les gardes forestiers locaux ne sont pas intervenus. Il semble que la menace de verbalisation n'est pas réelle.

Subventions

Au regard des années précédentes, les subventions accordées sont en baisse.

Des fins de non recevoir ont été enregistrées sur des gros dossiers tels le « projet jeunes ».

- Notre sélection par la fédération parmi les trois projets nationaux présentés à la Communauté Européenne dans le cadre de l'AEES n'a pas eu de suite, la FFVL n'ayant pas été retenue comme bénéficiaire.
- La commission Jeunes de la FFVL n'a pas non plus donné suite, malgré notre participation dans le projet AEES qui a permis la représentation de la Fédé au niveau communautaire, le budget interne exsangue ne nous a laissé que des promesses
- La ligue en retard de trois ans sur le versement sur ce type de projet n'a pas été considérée comme un partenaire fiable. Nous avons même dû palier à une déficience d'engagement de sa part, pourtant statutaire dans le cadre UNSS/FFVL, pour une somme de 800 euros sur l'organisation des Championnats d'Académie.
- La subvention PAS de la DDJS a également été réduite de 900 €.

Des silences coupables sur les remboursements votés « systématiques » concernant la prise en charge des location de terrain et le remboursement des assurances balise par la Ligue n'on pas permis d'équilibrer notre prévisionnel. Le Comité directeur de la Ligue ne s'est réuni qu'une seule fois en 2004 en février, à l'occasion de l'AG de bilan 2003, ces retards de versement n'ont pas pu être évoqués en réunion. Ils restent à régulariser.

(Voir Budget 2003/2004)

Balises météo

Force de constater que l'ensemble des balises météo se dégrade au fil des années. Une piste d'amélioration est de prendre contact avec Météo-France pour savoir s'il est possible d'avoir accès aux informations données par leurs dispositifs de mesure.

En complément Jean Gaillarde suggère de mener une réflexion sur l'utilisation de webcam sur les différents sites.

Schéma Départemental de VOL LIBRE

La présentation d'une carte des zones d'activité semble de plus en plus important pour notre communication et notre reconnaissance par nos partenaires. Elle est l'un des travaux préliminaires à la mise en place des CDESI et autres sollicitations ministérielles telles NATURA 2000 et bientôt PNR (Parc naturel Régional). Nous avons prévu budget et moyens humains pour ce travail cette année : le résultat est insuffisant. Le manque de disponibilité des bénévoles sur de tels chantiers est à prendre en considération, le recours à des services extérieurs professionnels est peut-être à envisager. L'enjeu est de taille.

Le rapport d'activité a été approuvé dans sa totalité et à l'unanimité.

Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2004

Le trésorier Serge Souquet a présenté les comptes : bilan et résultats de l'exercice 2004.

Le prévisionnel n'a pas pu être respecté en raison d'un manque à gagner de plus de **1850 €** de subventions et de charges inattendues de **800 €**.

Le déficit d'exploitation de cette année s'élève à **2820,13 €**

La trésorerie jusqu'alors préservée grâce à des reliquats des années précédentes est aujourd'hui en péril.

Nos engagements pour 2005 sont de 8574 € et notre disponibilité actuelle de 7505 €.

Messieurs les présidents sont priés de voir avec le trésorier s'ils sont à jour de leur cotisations.

Quitus a été donné pour l'exercice 2004.

Budget prévisionnel exercice 2005

Le président précise qu'en l'état de renouvellement du Comité Directeur il semble plus judicieux de procéder à l'élection avant de se prononcer sur le budget à venir. Une présentation des recettes envisageables est faite, la proposition des dépenses sera la prérogative du nouveau bureau. Une AG extraordinaire sera organisée après la passation effective des pouvoirs.

Adoption des nouveaux statuts

Le projet des nouveaux statuts a été communiqué 15 jours avant la tenue de cette AG. Une longue discussion s'est déroulée. Les modifications apportées par rapport au projet initial sont les suivantes :

A l'article 5,

le paragraphe IV- *Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont publiés dans le bulletin du comité départemental dont les associations affiliées à la F.F.V.L. et les organismes à but lucratif agréés sont destinataires dans la première parution qui suit la tenue de cette assemblée.*

est remplacé par le paragraphe IV- *Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont communiqués aux associations affiliées à la F.F.V.L. et les organismes à but lucratif agréés à l'aide de moyens appropriés.*

A l'article 6,

La première ligne " le CDVL66 est administrée par un comité directeur de 25 membres, au maximum ..."

est remplacé par " le CDVL66 est administrée par un comité directeur de 20 membres, au maximum ..."

A l'article 7, paragraphe II,

La troisième ligne et quatrième ligne " *un collège des organismes à but lucratif agréés. Ils élisent en leur sein des représentants de telle sorte que leur nombre est au plus égal à 20 % du nombre total des membres du comité directeur du CDVL*"

est remplacé par " *un collège des organismes à but lucratif agréés. Ils élisent en leur sein des représentants de telle sorte que leur nombre est au plus égal à 20 % du nombre maximal des membres du comité directeur du CDVL*"

A l'article 10,

La première ligne "Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le président" est supprimée.

La deuxième ligne "Le président est choisi parmi les membres du comité directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés."

est remplacée par "Le président est choisi parmi les membres du comité directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu par l'assemblée générale au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés."

Suite à ces modifications, les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

Election du comité directeur

Sont élus à l'unanimité les membres du comité directeur (20 membres maximum) :

- Garcia Gérard
- Sardin Pierre
- Santellani Benoit
- Prades Philippe
- Mauny Jean François
- Baric Jean Philippe
- Exiga Didier
- Trouche Bernard
- Lazzara Alain
- Gaillarde Jean
- Dias Charles
- Carbasse Georges
- Rétana Philippe

Le collège des associations affiliées (16 membres au maximum) est constitué des 11 membres suivants :

- Garcia Gérard(Escapade Aérienne)
- Sardin Pierre (Pr les Ailes Cerdanes)
- Prades Philippe (Pr Aligers)
- Mauny Jean François (Aligers)
- Baric Jean Philippe (Escapade Aérienne)
- Trouche Bernard (Aligers)
- Lazzara Alain (Pr les ailes du Vallespir)
- Gaillarde Jean (Aligers)
- Dias Charles (Les ailes du Vallespir)
- Carbasse Georges (Aligers)
- Rétana Philippe (Les ailes Cerdanes)

Il reste 5 postes vacants.

Le collège des organismes à but lucratif agréés (4 membres au maximum) est constitué des 2 membres suivants :

- Exiga Didier (VOLEM)
- Santellani Benoit (C.KITE)

Il reste 2 postes vacants.

Election du président

Le comité directeur a choisi et proposé comme président Georges Carbasse.
Il est élu à l'unanimité.

Election du bureau directeur

Le président Georges Carbasse a proposé le bureau directeur suivant :

Vice-Président : Jean Philippe Baric
Trésorier : Jean François Mauny
Trésorier adjoint : Charles Dias
Secrétaire : Pierre Sardin
Secrétaire adjoint : Bernard Trouche

Le bureau est élu à l'unanimité par le comité directeur.

Questions diverses

Le CDVL66 soutient la candidature du président Georges Carbasse au Comité Directeur du CDOS 66 pour Olympiade 2005/2008.

Clôture de la séance à 14 h

Rédaction : Philippe Prades, Jeph BARIC et Georges Carbasse.

Le Secrétaire

Le Président sortant

Le nouveau Président

Signé Georges Carbasse